

Julien AUBERT
Député de Vaucluse
Vice-Président du
Conseil régional
Provence-Alpes-Côte
d'Azur

Dominique SANTONI
Député suppléante
Vice-Président du Conseil
départemental de
Vaucluse
Maire d'Apt

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Cabinet
57, Rue de Varenne
75700 PARIS 07 SP

Carpentras, le 22 avril 2016

Monsieur le Premier Ministre,

Suite à la décision d'interdire définitivement le diméthoate en France, le ministre de l'agriculture doit recevoir lundi 25 avril les industriels qui travaillent sur la transformation de la cerise.

Ceux-ci sont extrêmement inquiets des répercussions de cette décision car sans cerise, ils ne pourront plus travailler. Ils pourront, certes, importer des cerises blanches turques, traitées au diméthoate, mais celles-ci seront au moins deux fois plus chères que les cerises blanches françaises.

Les industriels demandent à ce que le diméthoate puisse être utilisé dans la production des cerises blanches qui sont destinées à 100% à la transformation. Pour cette catégorie de cerise, contrairement à la cerise rouge de table qui nécessite plus d'interventions, le traitement au diméthoate n'est prodigué qu'une seule fois. Une fois cueillie, la cerise est immédiatement mise en saumure pour sa conservation. Après cette mise en saumure, les tests prouvent qu'il n'y a plus de trace de diméthoate dans le produit transformé.

Dans le Pays d'Apt qui est réputé pour ses fruits confits, les deux industriels qui transforment la cerise blanche, MARLIAGUES et APTUNION, font travailler pas moins de 300 personnes. Par ailleurs, ces deux entreprises ont récemment investi plusieurs millions d'euros dans leur outil de fabrication. Ces entreprises ne pourraient plus se fournir en matière première si la

décision d'interdiction n'était pas levée et seraient donc contraintes de licencier du personnel. Par ailleurs, si ces entreprises périlliciaient, les producteurs de cerise blanche (qui est destinée à l'industrie) seraient eux aussi impactés dans le futur.

Les industriels sont d'autant plus inquiets qu'ils ne peuvent bénéficier d'aucune indemnisation, contrairement aux agriculteurs. Ces indemnisations seraient alors considérées comme des aides d'Etat, ce qui est strictement interdit par l'Europe.

La situation est très grave et nous vous demandons solennellement de vous emparer de ce dossier et de bien vouloir reconsidérer l'interdiction du diméthoate pour les cerises blanches destinées à être transformées. Sans cela, ce sont des centaines d'emplois qui sont menacés en France et dans le Vaucluse plus particulièrement et des entreprises qui seraient contraintes de disparaître.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Julien AUBERT
Député de Vaucluse



Dominique SANTONI
Maire d'Apt

